

LE QUORUM CONSTATE

Les PV des séances du 17 novembre et 8 décembre 2014 ne donnent lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, ils sont adoptés à l'unanimité.

I – DECISIONS MODIFICATIVES N°3

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		2 200.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		1 600.00 €
D 64162 : Emplois d'avenir		200.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		1 100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 100.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 021.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 021.00 €	
D 023 : Virement section investissement		2 801.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 801.00 €
D 2118 : Autres terrains		4 776.00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification	4 126.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 126.00 €	4 776.00 €
D 238 : Avance / cde immo. Corporelle	1 872.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 872.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		2 801.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 801.00 €
R 13251 : Subv du GFP de rattachement		10 000.00 €
R 13258 : Subv des autres groupements	12 151.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	12 151.00 €	10 000.00 €
R 238 : Avance / cde immo. Corporelle	1 872.00 €	
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	1 872.00 €	
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.		3 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		3 000.00 €
R 752 : Revenus des immeubles		880.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		880.00 €

soit un total de 2658 € en dépenses et recettes

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative n°3.

II – RENOUELEMENT DU CDD DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal décide de prolonger l'activité de gym loisirs dans le cadre des rythmes scolaires jusqu'au 3 juillet 2015.

Cette activité reprendra lundi 5 janvier 2015 à raison de 1h/jour, 4 fois par semaine.

Ce poste est pourvu par un professeur agrégé à compter du 5 janvier 2015.

Afin de prendre en compte la qualification de ce dernier, le conseil municipal décide une rémunération à hauteur de 9.80€ de l'heure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'embauche.

III - NORMANDIE IMPRESSIONNISTE

la 3^{ème} édition de cette manifestation est prévue en 2016.

La commune de La Bouille membre du GIP Normandie Impressionniste aura à prévoir dans son budget 2015 une contribution de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve ce qui précède. Des crédits suffisants seront prévus sur le budget 2015.

VI – PENALITES « PERISCOLAIRE » à compter du 1^{er} janvier 2015

Cf conseil municipal du 19 septembre 2014.

En raison de nombreux manquements sans raisons valables liés à la fréquentation des activités périscolaires, un tarif « pénalité » était à l'étude.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide l'application d'une pénalité de 5€ par enfant et par jour en cas de non-respect du tableau de présence validé par les parents en début de chaque période.

Cette pénalité sera encaissée via la régie de recettes créée le 5 septembre 1978 :

- Modification du point 1 pour l'encaissement de la pénalité « périscolaire ».

- 1) ***Point sur l'avancement du dossier PLU*** : les frais engagés seront pris en charge par la future Métropole de Rouen ;
- 2) ***Enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit des sédiments de dragage de la seine Moulineaux et la bouille*** – déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du pos de la bouille - déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du pos de Moulineaux : Monsieur Delaplace commissaire enquêteur enverra son rapport et ses conclusions début janvier 2015 ;

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h00